Bonne année

Feuille de chou

L'actualité agricole
de
l'antenne du Pays de Brive

Janvier 2020 | n° 15

MEILLEURS VOEUX !

Faire vivre notre agriculture corrézienne

MSA

Elections des délégués
Voter, c'est utile !

> Page 2

APPRENTISSAGE

Réglementation
Des évolutions depuis le 1er janvier 2020

> Page 3

FORMATIONS

Rendez-vous début 2020
A vos agendas !

> Page 4

Cultivons ensemble notre excellence

Votre antenne de proximité : 05 55 86 32 33
www.correze.chambre-agriculture.fr

Actualités

VIE DE L'ANTENNE
L'équipe vous souhaite une belle année 2020 !

Pour répondre au mieux aux attentes des agriculteurs, dans un contexte en constante évolution, la Chambre d'agriculture de la Corrèze a adapté son organisation. Depuis le 1er janvier, autour de Frédéric Demanneville, responsable professionnel élu - référent de l'antenne, l'équipe se compose de :

- Karine Barrière, responsable hiérarchique & conseillère productions végétales - k.barriere@correze.chambagri.fr - 07 63 45 23 42
- Isabelle Chevrier, animatrice d'équipe & conseiller agriculture biologique - isabelle.chevrier@correze.chambagri.fr - 07 63 45 23 76
- Martine Serre, assistante - martine.serre@correze.chambagri.fr - 05 55 86 32 33
- Coralie Sirieix, conseillère en productions animales & référente veau de lait sous la mère - 07 63 45 23 33 - c.sirieix@correze.chambagri.fr
- Joël Ulmet, conseiller d'entreprise - 07 63 45 23 36 - j.ulmet@correze.chambagri.fr

Toute l'équipe se tient à votre disposition pour vous accompagner au quotidien et répondre à vos questions. Vous avez des projets ? Des idées ? Des besoins de formations et d'éclairages techniques ? N'hésitez pas à nous contacter.

RÉSULTATS DES SEMIS DIRECTS SUR PRAIRIES MIS EN PLACE CET AUTOMNE

Semis direct à Estivals : malgré un semis tardif le 7 octobre dernier, le ray grass et le trèfle violet ont levé quel que soit le semoir utilisé (GASPARDO, SEMEATO, HE-VA avec un léger retard de pousse pour les semis réalisés avec HE-VA (semis à la volée)).
Et…les vers de terre sont bien là ! une dizaine au test de la bêche sur cette parcelle qui n'est plus travaillée depuis une dizaine d'années.

Semis directs du 19 septembre avec le GREAT PLAIN à Estivaux : les ray grass et les trèfles se sont bien implantés. Doutes sur les résultats au printemps sur une parcelle avec beaucoup de concurrence : à suivre!

Semis directs du 1er octobre avec l'AGRAM ORION à Juillac : implantation réussie sur une prairie très dégradée. Le Ray grass a bien levé, le trèfle est plus timide.
RDV au printemps 2020 !

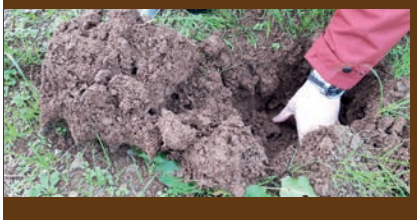
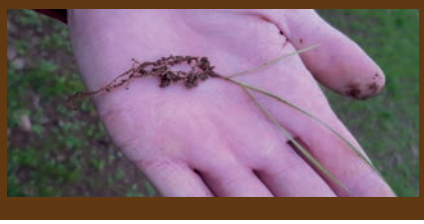

ELECTIONS MSA
Voter, c'est utile !

Du 20 au 31 janvier 2020, plus de 2,5 millions de ressortissants du régime agricole sont appelés à élire pour 5 ans plus de 15 000 délégués MSA. Découvrez ou redécouvrez le rôle du délégué et l'importance de voter !

Salarié de l'agriculture, exploitant, employeur de main-d'œuvre, actif ou retraité, le délégué est le premier relais entre les adhérents et la MSA. Il est l'incarnation de son modèle mutualiste, fondé sur les principes de solidarité, de responsabilité et de démocratie sociale.
Votre délégué agit concrètement pour votre territoire et ses habitants. Accès aux soins, soutien à l'emploi, sécurité au travail, prévention de l'isolement, lutte contre les addictions… Plus de 3 000 projets locaux sont réalisés en moyenne chaque année grâce à l'action des délégués MSA.
Votre délégué vous accompagne quand vous en avez besoin. Épuisement professionnel, difficultés financières, problèmes familiaux… En cas de coup dur, votre délégué est à votre écoute. Il vous informe des dispositifs d'aide et vous oriente vers les bons interlocuteurs.
Votre délégué fait entendre votre voix dans les instances de la MSA. Parce qu'il vous ressemble, le délégué connait vos besoins et les problèmes que vous pouvez rencontrer. Il en est le porte-parole auprès de la MSA, notamment à l'assemblée générale de votre MSA.

Qui peut voter ?
Si vous appartenez à l'un des 3 collèges électoraux (exploitants, salariés de l'agriculture ou employeurs de main-d'œuvre), que vous avez au moins 16 ans et que vous habitez en France métropolitaine, vous pouvez voter pour votre délégué MSA. Il faut également être à jour du paiement de vos cotisations sociales et jouir de vos droits civiques.

Comment voter ?
Du 20 au 31 janvier 2020, vous pourrez voter :
- par internet, en vous rendant sur le site jevoteenligne.fr/msa2020, avec l'identifiant de vote et le code confidentiel transmis par courrier mi-janvier,
- ou par courrier en retournant, sans l'affranchir, votre bulletin de vote reçu mi-janvier dans l'enveloppe retour T.

En ligne ou par courrier, votre vote est anonyme et secret !

Pour tout savoir sur les élections des délégués MSA, rendez-vous sur le site electionsmsa2020.fr.

En bref...

AIDES ANIMALES
Ouverture des télédéclarations

Ouverture de TelePAC le 6 janvier pour les aides aux ovins/caprins & bovins allaitants/laitiers/veaux sous la mère.
Pour les aides aux ovins et caprins, vous avez du lundi 6 janvier jusqu'au 31 janvier inclus pour faire la télédéclaration 2020.
Pour les aides aux bovins allaitants, bovins laitiers et les veaux sous la mère, vous avez du lundi 6 janvier jusqu'au 15 mai inclus pour réaliser la télédéclaration

****

SÉCHERESSE
Demandez l'aide appro fourrage !

La Région propose une aide à l'approvisionnement en fourrage des exploitations agricoles. Les demandes doivent être déposées **avant le 29 février.**
Sont éligibles les exploitants individuels à titre principal, GAEC, EARL, SCEA, autres personnes morales ayant pour objet l'exploitation d'un domaine agricole et dont plus de 50 % du capital est détenu par des exploitants agricoles à titre principal ainsi que les éleveurs d'herbivores (titulaire d'un numéro de cheptel) dont le siège social est implanté en Corrèze, Creuse ou Haute-Vienne et pouvant justifier de l'achat de fourrage (foin et maïs fourrage).

Dépenses éligibles, montant et caractéristique de l'aide
Ces achats de fourrage doivent être réalisés avec des factures acquittées entre le 1er juillet 2019 et le 31 janvier 2020. Les bons de livraison doivent préciser l'origine et la nature du produit et être transmis au service instructeur.
L'aide prendra la forme d'une subvention de 40 % du montant justifié (HT) de fourrage acheté et transporté.
L'aide totale par exploitation devra être de 250 € minimum (soit une dépense de 625 € HT). Elle est plafonnée à 3 000 € pour les exploitations individuelles, et à 4 000 € pour les GAEC.

Les dossiers doivent impérativement être déposés avant le 29 février 2020 (cachet de la poste faisant foi) :
Antenne du Pays de Brive : 05 55 86 32 33

APPRENTISSAGE
Changement de réglementation

Au 1er janvier 2020, les Chambres d'agriculture n'enregistrent plus les contrats d'apprentissage, ainsi que les ruptures ou les modifications sur les contrats en cours. Ce service est remplacé par un dépôt de contrat auprès de l'Opérateur de Compétences (OPCO) de votre branche.

Si votre entreprise relève des secteurs suivants :
> Exploitations agricoles ; Industrie Agroalimentaire ; Coopération agricole ; Commerce agricole ; La pêche, Les cultures marines et la Coopération maritime ; et des Acteurs du territoire (Paysage, Crédit agricole, SAFER...), le contrat d'apprentissage doit être envoyé à OCAPIAT selon le principe suivant :

- Pour les entreprises de moins de 11 salariés : les contrats sont envoyés à OCAPIAT Paris : contrat-apprentissage.siege@ocapiat.fr - 20 Place des vins de France CS11240 75603 PARIS Cedex 12
- Pour les entreprises ≥ de 11 salariés, les contrats sont envoyés à OCAPIAT Nouvelle Aquitaine : Bureaux du Lac – Bât. 6 - 8 avenue de Chavailles - 33525 BRUGES Cedex

Pour le retrait de dossier, l'accompagnement, le développement, le conseil ou la médiation sur l'apprentissage, la chambre d'agriculture reste compétente et est joignable au 05.55.21.55.62

Le coin des bons tuyaux

AGRICULTURE BIOLOGIQUE
Conférence à Tulle le 4 février

En bio ou en conversion, quelque soit votre production, venez vous informer sur les actualités de la bio.
Nous organisons une conférence le mardi 4 février, de 10h à 12h, à Tulle.
Au programme :
- évolutions du cahier des charges
- consommations et filières
- débouchés et perspectives
- point sur les différentes aides
- témoignages et retours d'expériences

Infos & inscriptions : Isabelle Chevrier - isabelle.chevrier@correze.chambagri.fr - 07 63 45 23 76

VOTRE ANTENNE EST SUR FACEBOOK

Vos conseillers ont créé sur Facebook un groupe réservé aux agriculteurs. C'est un lieu d'échanges et de partage d'expériences de terrain entre les agriculteurs et l'équipe de conseillers de l'antenne du Pays de Brive de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze.
Rejoignez-nous sur « ANTENNE DU PAYS DE BRIVE »

FORMATIONS

LES RENDEZ-VOUS EN JANVIER - MARS 2020

Renseignements et inscriptions :
brive.cda19@correze.chambagri.fr - 05 55 86 32 33

Elevage	Contact	Durée	Date(*)	Lieu (*)
Reproduction, génétique : 2 léviers majeurs en élevage laitier	A. LEGAY- 07.63.45.22.99	1 j	23/01/2020	ST PRIVAT
Améliorer le niveau génétique de mon troupeau	C. SIRIEIX - 07.63.45.23.33	1 j	30/01/2020	INDRE
Soigner ses animaux avec les huiles essentielles et les plantes	I. CHEVRIER 07.63.45.23.76	1 j	30/01/2020	BRIVE
Méthodes alternatives en élevage - reproduction VSLM	C. SIRIEIX - 07.63.45.23.33	1 j	31/01/2020	BRIVE
Insémination par l'éleveur	JR LOGE - 07.63.45.23.62	4 J	31/01 et 7-14-21-28/02/2020	USSEL
Prévenir la tuberculose bovine à travers la gestion de la faune sauvage	B. DELPY - 07.63.45.23.48	1 j	31/01/2020	ST YBARD
Développer l'autonomie en engraissement	I. CHEVRIER 07.63.45.23.76	1 j	31/01 et 13/02/2020	BRIVE
Approche ostéopathique du bien-être et de la santé animale en élevage	A. JAMET - 07.63.45.22.93	2 j	Février	ST YBARD
OBSALIM : réglage alimentaire des ruminants par l'observation des animaux	C. CAPY - 07.63.45.22.82	2 j	04/02 et 18/02/2020	ST-PRIVAT
Produire du lait sans fourrages fermentés	A. LEGAY - 07.63.45.22.99	1 j	05/02/2020	TULLE
Comprendre le comportement des bovins	C. CAPY - 07.63.45.22.82	1 j	11/02/2020	GOULLES
Les alternatives à la paille en élevage bovin	C. SIRIEIX - 07.63.45.23.33 L. FRULEUX - 07 63 45 23 37	1 j	13/02/2020 mars	BRIVE USSEL
Solutions travail en élevage laitier	A. LEGAY - 07.63.45.22.99	1 j	13/02/2020	BRIVE
Réussir la conduite de mon élevage de veaux de lait sous la mère	C. SIRIEIX - 07.63.45.23.33	1 j	20/02/2020	BRIVE
Intégrer la betterave fourragère dans mon système d'alimentation	A. LEGAY - 07.63.45.22.99	1 j	21/02/2020	BRIVE
Géobiologie	C. SIRIEIX - 07.63.45.23.33	1 j	12/03/2020	BRIVE
Maîtriser la gestion de ses génisses jusqu'au 2ème vêlage	AC JAMET - 07.63.45.22.93	1 j	février	ST YBARD
S'initier au parage pour prévenir les boiteries	A. JAMET - 07.63.45.22.93 L. FRULEUX - 07 63 45 23 37	2 j	février mars	ST YBARD USSEL
Valoriser mes données liées au suivi de la reproduction *Une demie-journée l'après-midi en février et une demie-journée en mars*	AC JAMET - 07.63.45.22.93	1 j	J1 : 11/02/2020 J1 : 12/02/2020 J1 : 13/02/2020	CHAMBERET ST YBARD LUBERSAC
Gestion de l'exploitation				
Réagir habilement face aux critiques de son métier	E. DURAND - 07.63.45.23.18	1 j	11/02/2020 03/03/2020	ST YBARD BRIVE
Prévention des risques au travail dans vergers de myrtilliers / DUER	JR LOGE - 07.63.45.23.62	1 J	22/01/2020	BLESSAC (23)
Efficacité et bien-être au travail	E. DURAND - 07.63.45.23.18	1 j	24/01/2020 07/02/2020	BRIVE ST YBARD
S'initier à l'utilisation de SYNEL (ex SELSO)	K. DEMICHEL - 7.63.45.23.50	1 J	Mars	TULLE
Changement climatique : des solutions techniques	B. DELPY - 07.63.45.23.48 AC JAMET - 07.63.45.22.93 / C. SIRIEIX – 07.63.45.23.33 L. FRULEUX - 07.63.45.23.37 C. CAPY - 07.63.45.22.82 C. BROUSSOLE -07.63.45.22.78	4 j	J1 : 07/02/2020 J1 : 06/02/2020 J1 : 17/02/2020 J1 : 13/02/2020 J1 : 28/02/2020	ST YBARD ORGNAC USSEL MONCEAU s/D LE LONZAC
Calculer mes coûts de production en élevage bovins ou ovins	A. GAIGE - 07.63.45.22.89	2 J	Mars	TULLE
Utiliser le smartphone pour travailler mieux en élevage	B. DELPY - 07.63.45.23.48	1 j	Février	ST YBARD
Transformation – Circuits courts				
Débuter en maraichage BIO	J.R. LOGE - 07.63.45.23.62	2 J	23/01 et 06/02/2020	BRIVE
La dématérialisation des factures avec CHORUS PRO	A. BERTRAND-LAFEUILLE 07.63.45.23.46	1 J	24/01/2020 27/01/2020 28/01/2020 29/01/2020 06/02/2020	TULLE ST YBARD BRIVE USSEL TULLE
Conduire une culture de myrtille: les clés de la réussite	J.R. LOGE - 07.63.45.23.62	2 j	18/02 et 19/02/2020	USSEL
Maîtriser les outils liés aux déclarations viti-vinicoles	M. POMPIER 07.63.45.23.32	1 j	06/02 et 05/03/2020	BRIVE
Lentilles et protéagineux : démarrer une nouvelle production	B. DELPY - 07.63.45.23.48	1 J	Mars	ST YBARD
Installation - Transmission				
Entrer en société	D. LANOT - 07.63.45.22.95	3 j	6-13-20/02/2020 5-12-19/03/2020	TULLE
Transmission : cesser son activité agricole	V. VAURS - 07.63.45.23.69	3 j	3-10-17/02/2020	ST YBARD
Appréhender les conséquences fiscales et sociales de la cessation d'activité	C. REY - 07.63.45.23.65	1 j	19/03/2020	BRIVE
Fourrage - Agronomie				
Herbe : fourrage le plus économe, de la graine au rumen	AC JAMET - 07.63.45.22.93	2,5 j	21/01 matin - 21/02-24/03/2020	ST YBARD
Certiphyto	K. BARRIERE 07.63.45.23.42	2 j	13-14/02/2020	TULLE
Produire plus grâce à son analyse de sol	S. MARTIGNAC 05.55.21.54.60	1 j	27/02/2020	TULLE
Formation agronomique : vers la certification AREA	C. BOSSOUTROT 07.63.45.22.74	1 J	11/02/2020	TULLE

(*) des modifications sont possibles : le nom des intervenants, des formateurs, dates et le lieu sont donnés à titre indicatif.

Feuille de chou - L'actualité agricole de l'antenne du Pays de Brive est éditée par la Chambre d'agriculture de la Corrèze - Puy Pinçon - BP 30 - Avenue du Docteur Albert Schweitzer - 19 001 TULLE Cedex. Directeur de publication : Tony Cornelissen / Responsable éditorial : Tony Cornelissen / Comité de rédaction : Karine Barrière, Isabelle Chevrier, Coralie Sirieix, Joël Ulmet, Martine Serre, Caroline Frotin / Conception graphique : Caroline Frotin / ISSN : demande en cours / Crédits photos : CDA19 - APCA - Unsplash / Impression interne - 1060 exemplaires / Dépôt légal : janvier 2020.